

MODIFICATIONS PROGRAMME FEDERAL

(février 2012)

Devant les difficultés rencontrées par beaucoup de vos gymnastes à réaliser les entrées des 3ème et 4ème degré en poutre, la CFGF a décidé de rajouter une exigence technique qui permettra à un grand nombre de faire leur exercice sans trop de pénalité :

- **paragraphe 3.2 pages 99 et 149** : Déplacement vers l'avant du bassin et des mains avant le fouetté : SP. Avant l'équerre passagère, la gym peut donc avancer les mains et le bassin sur la poutre pour avoir la place de faire l'équerre et le fouetté.

- **paragraphe 4.1 pages 101 et 151** : Pose du bassin et/ou déplacement vers l'avant du bassin et /ou des mains ou élan supplémentaire avant le fouetté : SP. Après avoir sauté à l'équerre écartée position tenue, s'être assise en maintenant les jambes à l'horizontale, la gym peut descendre ses jambes et avancer vers l'avant les mains ou le bassin avant d'effectuer le fouetté.

Par ailleurs, il faut noter qu'au **paragraphe 5.7 page 155**, l'exigence technique de la roue pied-pied est la suivante "le passage sur 1/2 pointes à la réception doit être visible".